

Innovation en santé : la suspension des aides France 2030 fait peser un risque majeur sur l'écosystème français

Une décision budgétaire jugée incompréhensible au regard du dynamisme et de la contribution sociétale du secteur de la santé

Paris, le 17 décembre 2025. France Biotech exprime sa vive inquiétude à la suite de l'adoption par le Sénat de l'amendement n° II-19 du 29 novembre 2025, déposé par le sénateur Jean-François Husson (Les Républicains), visant à suspendre en 2026 l'attribution de toute nouvelle aide du plan France 2030. Cet amendement a pour objectif affiché de compenser la baisse des recettes liée à la non-reconduction de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises pour l'exercice 2026, dans une logique de « soutien au secteur productif ».

« Nous ne comprenons pas la raison de cette décision. La part dédiée à la santé dans France 2030, était à la fois significative et raisonnable au regard du dynamisme du secteur et de ses besoins, mais aussi de sa contribution sociétale majeure. En faisant payer par les startups (biotechs, medtechs, techbios, startups en santé numérique) et les PME innovantes en santé un allègement fiscal pour les grandes entreprises, on fragilise un écosystème stratégique pour les patients, pour les territoires et pour la souveraineté sanitaire de la France », insiste Frédéric Girard, Président de France Biotech.

France Biotech demande le retrait de cet amendement ou, à minima, l'exclusion explicite des PME de son périmètre, afin de préserver la pérennité de l'innovation en santé et la souveraineté sanitaire nationale.

Au 31 décembre 2024, 38 milliards d'euros sur les 54 milliards prévus par France 2030 avaient été engagés, conformément à la trajectoire initiale du plan. Les PME et ETI représentaient 55 %¹ des bénéficiaires, contre 17 % pour les grandes entreprises. Pour la santé, ce sont 552 projets représentant plus de 3,46 milliards d'€ d'aides de France 2030.

Un appel à la responsabilité et à la mobilisation

France Biotech appelle les parlementaires à ne pas valider cet amendement, au regard de ses conséquences économiques, industrielles et sanitaires. Les startups françaises en santé sont porteuses d'espoir pour les patients et leurs familles, et constituent un pilier stratégique de l'autonomie sanitaire française. Une remise en cause brutale des soutiens publics fragiliserait durablement cet écosystème déjà soumis à de fortes contraintes financières.

Dans ce contexte, France Biotech invite toutes les entreprises innovantes concernées par France 2030 à interroger dès aujourd'hui leurs parlementaires sur leur territoire, afin de les sensibiliser aux impacts concrets qu'une suspension des aides publiques à l'innovation ferait peser sur leurs projets, leur développement et leur pérennité.

Continuité des politiques publiques et visibilité financière : des conditions indispensables à la survie des entreprises innovantes

Au-delà des impacts immédiats, la suspension des nouvelles aides France 2030 remet en cause un principe fondamental pour l'innovation en santé : la continuité de l'action publique. Les projets soutenus dans ce cadre s'inscrivent dans des cycles longs de recherche, de développement et d'industrialisation, nécessitant des financements structurés par tranches successives, conditionnés à l'atteinte de jalons scientifiques, technologiques et réglementaires.

¹ Source : Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), Bilan France 2030, décembre 2024 – sgpi.gouv.fr.

Toute interruption brutale fragilise des projets déjà engagés, parfois à des stades critiques de leur développement.

Cette décision pose également un enjeu majeur de visibilité pour les startups et PME innovantes, qui construisent leur stratégie financière en intégrant les outils de France 2030 comme des leviers essentiels pour sécuriser des financements privés. L'incertitude sur la disponibilité de ces dispositifs remet en cause, de manière brutale, un élément clé de leur pérennité et affecte directement leur capacité à lever des fonds, à planifier leurs investissements et, in fine, à assurer leur survie.

Un écosystème stratégique, majoritairement composé de PME

La France compte aujourd'hui environ **2 700 startups² en santé** (*biotechs, medtechs, techbios, startups en santé numérique*), qui répondent très majoritairement à la définition des PME. Ces entreprises développent **en moyenne trois innovations** destinées aux patients et aux professionnels de santé, issues en grande partie de la recherche académique française.

Fortement ancrées dans les territoires, elles représentent environ **75 000 emplois directs**, tout en faisant travailler un réseau étendu de sous-traitants spécialisés dans le développement des technologies de santé.

Les innovations portées par ces startups répondent à des besoins médicaux non couverts, notamment **dans les domaines du cancer, de la cardiologie, de la santé mentale et des maladies rares**. Elles contribuent directement à la souveraineté sanitaire française, dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes sur les chaînes d'approvisionnement en produits de santé.

Des entreprises innovantes structurellement fragiles

Le développement des technologies et médicaments innovants répondant aux standards réglementaires internationaux est long, complexe et coûteux. Il est admis qu'un nouveau médicament nécessite **en moyenne 15 ans de développement pour un coût d'environ 2 milliards d'euros**.

Dans le contexte économique et politique actuel, la situation financière des startups en santé³ est particulièrement tendue :

- leur horizon moyen de trésorerie est estimé entre 6 et 12 mois,
- 80 % d'entre elles sont en recherche active de financements depuis environ 11 mois,
- les dispositifs publics jouent un rôle critique, notamment le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et les financements publics non dilutifs, dont France 2030, qui bénéficient respectivement à 87 % et 64 %⁴ des entreprises du secteur.

La suspension des aides France 2030 aurait donc un impact significatif sur la santé financière et l'avenir même de ces entreprises.

² Source : Panorama France Healthtech de France Biotech : <https://www.calameo.com/read/0065970529482b2852c04>

³ Étude France Biotech sur la situation financière des entreprises de l'écosystème en santé (Juillet 2025)
<https://france-biotech.fr/wp-content/uploads/2025/10/CP-RENTREE-FRANCE-BIOTECH-SEPT-2025-V-DEF.pdf>

⁴ Source : Étude France Biotech sur la situation financière des entreprises de l'écosystème en santé (Juillet 2025)
<https://france-biotech.fr/wp-content/uploads/2025/10/CP-RENTREE-FRANCE-BIOTECH-SEPT-2025-V-DEF.pdf>

France Biotech appelle solennellement les parlementaires à revoir cette décision afin d'éviter une fragilisation durable de l'innovation en santé, des PME (biotech, medtech, startups en santé numérique) qui la portent et, à terme, de la souveraineté sanitaire française.